

**PÔLE METROPOLITAIN  
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 28 mai 2015**

**DCS16-2015**

*En exercice :* 109  
*Présents :* 62  
*Votants :* 66

**APPROBATION DU  
RAPPORT  
D'ACTIVITES 2014**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

**02 JUIN 2015**

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le :  
21/05/2015

Transmise à la Préfecture le :

**02 JUIN 2015**

Le 28 mai 2015, à 18 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à la salle communale de Chicheboville, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

**Étaient présents :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Grégory BERKOWICZ, M. Joël BRUNEAU, M. Jean DAIREAUX, Mme Sonia DE LA PROVOTE, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Bruno HITIER, M. Nicolas JOYAU, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

**Communauté de communes "Pays de Falaise" :** M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de communes « CABALOR » :** Mme Sylvie DUPONT, M. Jean-Luc GARNIER, M. Olivier PAZ, M. François VANNIER, M. Lionel MAILLARD (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Cœur de Nacre » :** M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Marie-Françoise CAUMONT (déléguée suppléante), M. Franck LEROYER (délégué suppléant)

**Communauté de communes "Pays de Condé et de la Druance" :** M. Etienne FELS, M. Lionel LERCH

**Communauté de communes « du Cingal » :** Mme Nicole GOUBERT, M. François BESNARD (délégué suppléant)

**Communauté de communes « entre Bois et Marais » :** M. Jean-Claude GARNIER, M. Christophe LEMARCHAND

**Communauté de communes « Entre Thue et Mue » :** M. Loïc CAVELLEC, M. Gérard BONNAIRE, M. Patrice COLBERT, M. Michel LAFONT, M. Eric GUEROULT (délégué suppléant), Mme Cécile PARENT (déléguée suppléante)

**Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » :** M. Michel BANNIER, M. Didier BERTHELOT, M. Bernard ENAULT, M. Gérard LE BARRON, M. André POSTEL (délégué suppléant)

**Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » :** Mme Florence BOULAY, M. Sébastien FRANCOIS

**Communauté de communes "Suisse Normande" :** M. Michel BAR, M. Paul CHANDELIER

**Communauté de communes « Val es Dunes » :** Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Marc LELAIT, M. Xavier PICHON, Mme Coralie ARRUEGO (déléguée suppléante)

**Communauté de communes « Vallée de l'Orne » :** M. Erwann GOUEDARD, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSIELA

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Romain BAIL (pouvoir à M. Bruno HITIER), M. Rodolphe THOMAS (pouvoir à M. Bruno HITIER), M. Michel PATARD-LEGENDRE (pouvoir à M. Thierry RENOUF), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Pierre SCHMIT)

**Etaient excusés :**

**Communauté d'Agglomération « Caen la mer » :** M. Salvatore BELLOMO, M. Christian DELBRUEL, Mme Corinne FERET, Mme Edith GUILLOT, M. Joël JEANNE, M. Patrick JEANNENEZ, Mme Hélène MIALON-BURGAT, Mme Fabienne MOREL, M. Bruno PIQUET, M. Lionel POULLIAS, M. Gérard SENGIER, M. Ludwig WILLAUME

**Communauté de communes « Pays de Falaise » :** Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Claude LETEURTRE, M. Eric MACE

**Communauté de communes "CBALOR" :** Mme Sandrine FOSSE

**Communauté de communes "Cœur de Nacre" :** M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Thierry LEFORT

**Communauté de communes "Pays de Condé et de la Druance" :** M. Pascal ALLIZARD

**Communauté de communes "du Cingal" :** M. Jean-Claude BRETEAU

**Communauté de communes "Entre Bois et Marais" :** M. Bruno GLACON

**Communauté de communes "Entre Thue et Mue" :** Mme Béatrice TURBATTE, M. Jacques VIRLOUVET

**Communauté de communes "Plaine Sud de Caen" :** M. Philippe JOUIN, M. Jean-Louis MARIE

**Communauté de communes "Val es Dunes" :** M. Dominique DELIVET

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2014

### Exposé :

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que le Président adresse, chaque année avant le 30 septembre, aux Présidents et Maires des collectivités membres, un rapport retraçant l'activité de son établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

L'activité en 2014 du Syndicat s'est traduite par l'organisation de :

- 6 réunions du Comité Syndical,
- 7 réunions de Bureau,
- 22 réunions de commissions (changement d'équipe à compter de mai)

Les services du Syndicat se composent d'un Directeur général des services par intérim, d'une personne chargée de la partie administrative, d'une personne chargée de la partie comptable, d'un chargé de mission « Pays », d'une chargée de mission urbanisme, d'une chargée de mission "Environnement" et d'une chargée de mission "Pôle métropolitain".

Pour la 1ère fois, le Syndicat a accueilli 2 stagiaires de Master 2 entre Avril et Septembre 2014 : l'une pour l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre du SCoT (mission prolongée par un CDD de 2 mois sur Octobre et Novembre) et l'autre pour la réalisation du Diagnostic Eau.

De plus, un étudiant de Mastère spécialisé de l'École de Management de Normandie a rejoint l'équipe en Octobre 2014, pour 9 mois d'alternance. Il a pour mission la participation aux travaux des coopérations trans-nationales dans le cadre du Pôle métropolitain.

L'année 2014 a été une année particulière du fait des échéances électorales. Elle a été mise à profit pour préparer les contractualisations futures (Leader, Région, Agence de l'eau), poursuivre les travaux de mise en œuvre du SCOT, reprendre (après la réinstallation des instances) plusieurs études à forte valeur ajoutée dans divers domaines tels que l'environnement avec la trame verte et bleue, l'urbanisme commercial ou les déplacements, apporter l'ingénierie nécessaire aux EPCI membres notamment sur les questions de transition énergétique.

Elle a également permis de jeter les bases de la transformation du syndicat Caen Métropole en Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et un important travail de rapprochement avec trois EPCI du Sud Calvados (Pays de Falaise, Suisse Normande et Pays de Condé et de la Druance).

Les perspectives de l'année 2015 sont donc clairement tracées:

La mise en place du Pôle métropolitain avec l'évolution en cours d'année de son périmètre et l'élaboration de son programme de travail fédérateur sur les trois années suivantes  
Les différentes contractualisations qui donneront des moyens d'actions pour le développement du territoire

L'entrée de plain-pied du syndicat dans les programmes européens avec le dossier Leader, Interreg avec l'innovation dans le tourisme, vecteur de développement économique, URBACT sur les villes reconstruites où Caen Normandie Métropole sera partenaire et portera la préoccupation de ces membres sur le patrimoine de la reconstruction.

**Proposition :**

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à diffuser ce rapport d'activité auprès des collectivités membres et des partenaires.

**Vote :**

Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996 et notamment l'article L5211-39 du CGCT, modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 – article 34,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 28 mai 2015,

Vu l'avis favorable du bureau du 7 mai 2015,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le président à diffuser ce rapport d'activité auprès des collectivités membres et des partenaires.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Sonia DE LA PROVÔTÉ

